

DÉPISTER ET INTERVENIR DÈS LE PRÉSCOLAIRE

ÉLÈVES À RISQUE ET HDA



J'ENSEIGNE,
JE PRÉPARE L'AVENIR

DÉPISTER ET INTERVENIR DÈS LE PRÉSCOLAIRE ÉLÈVES À RISQUE ET HDAA

À l'hiver 2017, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a tenu un groupe de discussion avec une quinzaine d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire. Le but de cette rencontre était de recueillir leurs commentaires sur l'importance du dépistage et de l'intervention rapide auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Cette démarche nous a permis de mettre en lumière l'ampleur des difficultés rencontrées quant à l'intégration des élèves à risque et HDAA en classe de maternelle.

Puisque ce groupe de discussion a permis à la FSE-CSQ de constater des faits inquiétants, nous avons entrepris une action plus large dans le but de connaître la réalité vécue au quotidien par les enseignantes et enseignants du préscolaire. Nous avons donc effectué un sondage auprès du personnel enseignant du préscolaire pour mieux comprendre leurs constats et leurs besoins. Les données issues de ce sondage sont très significatives : les 1 058 répondantes et répondants représentent le tiers des enseignantes et enseignants du préscolaire affiliés à la FSE-CSQ au Québec.

Rappelons qu'au préscolaire, aucun élève ne peut être en difficulté d'apprentissage, ne peut être reconnu ou identifié et ne peut avoir été validé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Tous les élèves démontrant des facteurs de vulnérabilité dans leur développement doivent être considérés comme des élèves à risque, dans le principe d'une réponse rapide aux besoins. D'ailleurs, les résultats d'enquêtes récentes (EQDEM et ELDEQ) démontrent qu'il est important de dépister et d'intervenir rapidement.

Principaux résultats du sondage

Dans la première partie du sondage, nous avons soumis aux enseignantes et enseignants plusieurs affirmations recueillies lors du groupe de discussion afin de valider le degré d'accord ou de désaccord. Les résultats sont éloquentes.

Voici quelques-unes de ces affirmations :

- Le maximum d'élèves par groupe est trop élevé pour répondre à leurs besoins : **98,6% en accord** ;
- De plus en plus d'élèves arrivent en maternelle avec des difficultés complexes : **95,5% en accord** ;
- Il est difficile d'obtenir des services d'appui pour répondre aux besoins des élèves (orthopédagogie, orthophonie, psychologie, etc.) : **96,9% en accord**.

Les enseignantes et enseignants ont aussi l'impression de documenter les dossiers pour ceux qui suivront **(94,8% en accord)** et déplorent qu'il n'y ait pas de temps prévu dans leur tâche pour la concertation avec les autres intervenantes et intervenants qui gravitent autour des élèves **(91,2% en accord)**.

Autre fait digne de mention, pas moins de 53% des participantes et participants sont en accord avec une affirmation selon laquelle il arrive qu'un diagnostic de handicap d'un élève, fait par un organisme externe, ne soit pas considéré. Cela ne respecte pas les dispositions de l'Entente nationale.

Les constats

De façon plus générale, voici les principaux constats qui ressortent des nombreux commentaires formulés par les participantes et participants au sondage :

- Le nombre d'élèves par classe est trop élevé pour répondre aux besoins des enfants de cet âge et leur donner un service éducatif de qualité ;
- Il y a de plus en plus d'élèves ayant des difficultés complexes intégrés en classe ordinaire au préscolaire, sans les services auxquels ils ont droit ;
- Arriver à obtenir des services pour les élèves qui en ont besoin, peu importe leurs difficultés, est impossible. Les enseignantes et enseignants essuient des refus constants ;
- Pendant que les enseignantes et enseignants passent beaucoup de temps à répondre aux besoins criants des enfants en difficulté, ils ont l'impression de laisser tomber les autres élèves qui, selon eux, ne reçoivent pas l'enseignement auquel ils ont droit.

Bien que l'importance et l'efficacité d'un dépistage et d'une intervention rapide ne soient plus à prouver, la réalité semble tout autre pour le personnel enseignant au préscolaire. On constate plutôt que, même lorsque le dépistage est effectué et que les besoins sont identifiés, les services ne sont pas au rendez-vous. Les enseignantes et enseignants se butent souvent aux mêmes réponses lorsqu'ils demandent des services. Voici les principaux prétextes de refus évoqués :

- Les enfants sont tout simplement trop jeunes, le problème va se résorber lorsqu'ils seront plus matures ;
- Il n'est pas urgent de leur offrir des services : au préscolaire, les enfants jouent plus qu'ils n'apprennent ;
- Le préscolaire n'est pas obligatoire ;
- Les ressources humaines et financières ne sont pas disponibles.



Un manque de ressources flagrant

Le manque de ressources humaines et financières pour les élèves tout au début de leur parcours scolaire témoigne de l'absence d'une volonté réelle de faire de la prévention et de l'intervention rapide. Malgré le fait qu'il y ait consensus et que la littérature soit claire sur le sujet, les moyens ne suivent pas.

De plus, on affirme aux enseignantes et enseignants et aux parents que l'obtention des services est tributaire d'un diagnostic, qui génère un code de difficulté, qui lui se doit d'être validé par le Ministère. Cette façon de faire est faussement véhiculée depuis déjà douze ans, et persiste notamment dans le discours de plusieurs directions d'école. Affirmer qu'un code ou un diagnostic est nécessaire pour obtenir des services, c'est ajouter des critères pour se soustraire à l'obligation d'offrir les services complémentaires prévus à la Loi sur l'instruction publique (LIP). C'est aussi contraire aux dispositions de l'Entente nationale et d'une approche par besoins.

Puisqu'aucun élève du préscolaire n'est validé par le Ministère, aucune somme d'argent ne peut être allouée en provenance des mesures budgétaires. Ainsi, les services ne seront souvent consentis qu'au cours des années suivantes aux élèves handicapés et ayant un trouble grave du comportement.



Les enseignantes et enseignants n'en peuvent plus

Enfin, ce qui est clairement ressorti à la lecture des commentaires reçus, c'est la souffrance manifestée par les enseignantes et enseignants, grandement verbalisée. Plusieurs mentionnent être à bout de souffle, à bout d'énergie et laissés à eux-mêmes. Ils ont l'impression de ne pas être à la hauteur, de ne pas en faire suffisamment, de ne pas aider tous les élèves, de manquer de temps, etc.

Ce sont là des sentiments qui engendrent un conflit éthique important, celui d'abandonner certains élèves au détriment d'autres, et de ne pas être en mesure de soutenir suffisamment le plein potentiel de chaque élève. Cette réalité quotidienne a nécessairement un impact majeur sur la vie professionnelle et personnelle des enseignantes et enseignants, ainsi que sur celle des élèves en difficulté et de leur famille.

Des solutions pour soutenir les élèves et les enseignantes et enseignants

Pour soutenir les élèves en difficulté et les enseignantes et enseignants du préscolaire de façon adéquate, la FSE-CSQ estime qu'il est urgent et essentiel :

- de respecter le jugement professionnel du personnel enseignant, notamment en ce qui concerne les demandes de soutien et les demandes de services pour les élèves jugés vulnérables;
- de reconnaître dans la tâche le temps réel pour remplir les évaluations des élèves à risque, monter leur dossier pour le passage au primaire et se concerter avec tous les intervenants et intervenantes qui gravitent autour de ces élèves;
- de respecter le contrat de travail qui prévoit notamment :
 - l'importance de déceler les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le plus tôt possible dans leur parcours scolaire pour assurer la réussite;
 - une approche par besoins, donc qu'en aucun temps un enfant n'ait besoin d'un diagnostic ou d'un code de difficulté pour recevoir des services;
 - la pondération à priori des élèves déjà diagnostiqués avec un trouble de la psychopathologie (TP) ou avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA);
- d'embaucher le personnel nécessaire en service direct aux élèves, notamment des orthophonistes et des ergothérapeutes;
- de diminuer le maximum d'élèves par classe au préscolaire ou d'ajouter une intervenante ou un intervenant de plus dans la classe, selon les besoins et la réalité de chaque milieu;
- de donner aux élèves du préscolaire les services professionnels et de soutien auxquels ils ont droit en vertu de l'article 1 de la LIP;
- de dépister les élèves ayant des facteurs de vulnérabilité en regard de leur développement et d'intervenir rapidement, et ce, en fonction des besoins réels;
- d'obtenir systématiquement les informations concernant tous les futurs élèves présentant des facteurs de vulnérabilité : du milieu de garde vers l'école ou de la maison vers l'école.